

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 8 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Olivier DAVY, Julia MATHON QUELLIEN, Valérie ALBAREDA, Nicolas GILLES, Bruno ONFROY, Jean-Pierre PAQUET, Isabelle IMBEAUD, Sandrine ROULLIER, Thierry GOUIX, Catherine LEMAITRE, Nicolas GREGOIRE

Procuration : //

Absents excusés : Laurence ADAM, Virginie BERTHIER

Absent : Gilles ARMAND

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre :

M le Maire informe l'assemblée que Mme Adam demande à ce que soit ajouté dans le compte rendu à la délibération n° 60/2018 : une convention devra être signée entre la mairie et l'association concernant la maison, stipulant que si les locataires actuels décidaient de partir, l'association aurait un mois pour retrouver une famille locataire. Si l'association ne retrouve personne, la mairie se donne le droit de louer la maison à d'autres personnes et éventuellement de la revendre. Suite à cette modification, le compte rendu sera soumis à l'approbation du conseil municipal de décembre.

Présentation du projet d'aménagement des lots 1 et 8 du lotissement « la Croix » par Créadimm :

Lot 1 : 4 maisons « locatives » de plein pied avec 2 chambres et combles aménageables, 1 garage et 2 places de stationnement d'une surface au sol moyenne de 61 m2 et jardinet de 83 à 92 m2. Les pièces de vie sont exposées au sud.

Lot 8 : 6 maisons « séniors ». 4 logements sur les 6 auront les combles aménageables. 1 garage et 1 place de stationnement. Jardinet de 93 à 164 m2. Les pièces de vie sont exposées au sud.

Délibération n° 72/2018 : modifications mineures au règlement du lotissement « la Croix »

M le Maire expose à l'assemblée :

Vu la présentation du projet d'aménagement du lot 1 et du lot 8, dits « macrolots », par la société Creadimm,

Compte tenu du besoin de mise en cohérence entre le règlement écrit du lotissement, notamment l'article 1 et l'arrêté de lotir,

Compte tenu de la nécessité de diviser les 2 macrolots lors de la vente de chacun des logements, M le Maire propose de modifier l'article 1 pour 19 lots et 19 logements.

Compte tenu du projet de maisons « évolutives » sur la parcelle n°8, il convient de préciser l'article 10 ainsi : Le lot 8 devra accueillir des logements comportant au rez-de-chaussée une unité de vie définie de la façon suivante : une cuisine, un séjour, une salle d'eau, un cabinet de toilettes et une chambre au minimum. Ainsi, l'étage pourra toutefois être aménagé à condition de conserver l'espace de vie tel que défini précédemment.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à demander la modification de l'article 1 du règlement du lotissement « la Croix » par une demande de permis d'aménager modificatif.

Délibération n°73/2018 : adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie

M le Maire expose que par délibération en date du 28 juin 2018, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer ses compétences « énergies renouvelables » et « éclairage public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le comité syndical du SDEC Energie a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix « pour » approuve l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Energie.

Délibération n° 74/2018 : retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie

Monsieur le Maire expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1er janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix « pour », approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Energie.

Délibération n° 75/2018 : devis entreprise LEFEVRE TP

Monsieur Davy Olivier expose que dans la convention signée entre la commune et M Lerouillois suite au litige concernant des problèmes d'assainissement du réseau communal sur sa parcelle, un bicouche était prévu à la suite des travaux réalisés.

M Davy présente un devis de l'entreprise LEFEVRE TP pour un montant de 5 795 € H.T.

Le devis est accepté à l'unanimité par le conseil municipal qui autorise m le Maire à le signer.

Les crédits seront pris sur le budget assainissement.

Délibération n° 76/2018 : devis CISE TP

Monsieur Davy Olivier informe que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Bully, il est nécessaire de déplacer un poteau d'incendie chemin des Bois.

Il présente un devis de l'entreprise CISE TP pour un montant de 3 710 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis.

Délibération n° 77/2018 : décisions modificatives budget assainissement

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants au budget assainissement :

- Dépenses de fonctionnement article 61523 : - 60 000 €
- Dépenses de fonctionnement article 61528 : - 21 000 €
- Dépenses de fonctionnement 023 : + 81 000 €
- Recettes d'investissement 021 : + 81 000 €
- Dépenses d'investissement 020 : - 3 000 €
- Dépenses d'investissement article 2158 : + 84 000 €

- Dépenses d'investissement 2762/041 : + 15 000 €
- Recettes d'investissement 2158/041 : + 15 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les décisions modificatives ci-dessus.

Délibération n° 78/2018 : décision modificative budget communal

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants au budget communal :

- Dépenses d'investissement 020 : - 2 677 €
- Dépenses d'investissement article 2315/23 : - 2 000 €
- Dépenses d'investissement 2152/21 : + 11 500 €
- Recettes d'investissement 1342/13 : + 6 823€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative ci-dessus.

Questions diverses :

1. Vélos électriques : m le Maire propose de réfléchir à l'attribution d'une aide financière aux acquéreurs de vélo électrique. Cette aide pourrait être attribué aux actifs qui s'engagerait à utiliser le vélo électrique comme moyen de transport pour aller travailler. Le conseil se donne jusqu'au mois de mars pour proposer une démarche incitative en 2019 (1 abstention).
2. Frelons asiatiques : 13 nids détruits à ce jour (11 nids d'été et 2 nids primaires). 2 nids à Bully et 11 nids à Feuguerolles.
3. M Nicolas Gilles fait part à l'assemblée du mécontentement d'un riverain concernant la présence des gens du voyage chemin de la Mine. En effet, un cadavre de cervidé a été découvert à proximité de sa parcelle. Il propose en lieu et place des gros cailloux de réaliser une tranchée pour les empêcher de s'installer.
4. M Paquet souhaiterait que les arbres entre le bar et la boulangerie rue Henri Rosel puissent être taillés correctement et que le merlon de la piste cyclable soit taillé également.
5. Catherine Lemaitre rend compte de la proposition de la CCVOO d'installer une borne de collecte de verres sur Bully. L'emplacement devra être choisi en concertation avec les riverains.
6. Mme Lemaitre informe que la Chiffo a fait une collecte sur la commune. Il a été récupéré 565 kgs de vêtements.
7. Rappel cérémonie du 11 novembre
8. Rappel matinée « parc » le 17 novembre

Séance levée à 23h30.